Image not found or type unknown

creation d'une société à capital risque: SAS, SA à cv, ou SCA?

Par **voelkli**, le **01/04/2012** à **12:24**

Bonjour,

Nous sommes actuellement étudiants en gestion. Faisant partie une junior entreprise, nous envisageons de créer une société pour un client, mais manquons de connaissances juridiques.

En résumé, nous savons que ce sera une société à capital risque qui comprend deux types d'associés :

• Le premier type comprend des associés principaux qui détiennent un droit de vote à l'assemblée générale
• Le second comprend des associés secondaires ne détenant pas de droit de vote.

La société a pour but d'investir dans les capitaux d'entreprises et pour cela elle doit disposer d'un capital variable.

d'après nos recherches cela pourrait correspondre à une:

-SAS (actions avec ou sans droit de vote)
-SA à capital variable (actions avec ou sans droit de vote)
-SCA à capital variable

Mais laquelle serait la plus avantageuse par rapport à notre projet, et pourquoi?

Est-ce que c'est correct et qu'il faut faire des prévisions pour le capital variable, qui demande des réunions d'actionnaires systématique pour approuver !?
Et que si elles ne sont pas suivies d'effet le greffe ferme la société ?

Y a-t-il une manière de rendre ça plus souple? Quelle forme juridique serait le mieux adapté?

Je vous remerci d'avance pour vos réponses!

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés